



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-62 (2018)

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 10 décembre 2018, le conseil municipal adoptait le règlement numéro et 6-1-62 (2018);
- l'objet du règlement numéro 6-1-62 (2018) de créer la zone commerciale C-501-3, à même une partie de la zone C-501-1, dans le but de maximiser le rôle commercial de l'emplacement situé en bordure de la rue Main, du côté est de la rivière Coaticook, près du centre-ville;
- l'original du règlement numéro 6-1-62 (2018) est déposés à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau;

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 18 janvier 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras